



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 44

DELIBERATION
n° 2026 - 04 - 15

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04 MAI 2026 S'LOW

ID : 085-200023778-20260430-DL2026_04_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 avril, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Thierry BIRON, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Justine BLOND, Patrick LE MENER, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Dominique BRET à Yann THOMAS / Claude VILLAIN à Sylvie TESSON / Justine BLOND à Thierry BIRON / Patrick LE MENER à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Antoine GASNET / Nathalie BUCHOU à Marie-Christine RENOU.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

**Désignation des délégués communautaires au
sein du Comité de Direction de l'Office de
Tourisme Intercommunal**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Comité de Direction comprend deux collèges :

- Le collège des Conseillers Communautaires désignés par le Conseil Communautaire. Les titulaires et suppléants de ce collège sont tous des élus communautaires titulaires en exercice ;
- Le collège des socioprofessionnels représentatifs des professions intéressées au tourisme et exerçant leur activité sur le territoire communautaire. Il est composé de représentants titulaires et de représentants suppléants d'organismes significatifs de l'offre touristique du territoire :
 - l'Hôtellerie de Plein Air
 - l'Hôtellerie
 - les meublés et résidences de vacances
 - les équipements structurants et opérateurs touristiques
 - les sites touristiques et activités de loisirs
 - les restaurants - bars

Conformément à l'article L.133-5 du Code du Tourisme, les membres représentants la collectivité détiennent la majorité des sièges du Comité de Direction de l'EPIC.

Ainsi, selon les dispositions de l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le Comité de Direction comprend 28 membres titulaires et 17 membres suppléants dont :

- 17 Conseillers Communautaires et 10 Conseillers Communautaires suppléants ;
- 11 représentants des professionnels et organismes intéressés au tourisme et 7 socioprofessionnels suppléants.

Suite au renouvellement de l'assemblée communautaire, il y a lieu de procéder à la désignation des membres élus du CODIR de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président invite les candidats au CODIR de l'Office de Tourisme à se faire connaître :

Membres titulaires

- Séverine BESSONNET
- François BLANCHET
- Matthieu GAUVRIT
- Claude VILLAIN
- Isabelle DURANTEAU
- Myriam REMAUD
- Lionel GUILBAUD
- Nicole BOULINEAU
- Bérangère GARRAUD
- Philippe MOREAU
- Thomas PERROCHEAU
- Evelyne CHAUVEL
- Maryse AUGUIN
- Sébastien MURZEAU
- Patricia ROUVREAU
- Jean-Pierre STEPHANO
- Kathia VIEL

Membres suppléants

- Marie-Thérèse BONNEAU
- Patrick GALAMINI
- Yann THOMAS
- Marine BOULINEAU
- Nathalie BUCHOU
- Marie-Christine RENOU
- Sylvie TESSON
- Jean-François BIRON
- Hervé BESSONNET
- Laurent DURANTEAU

Par ailleurs, le Code du Tourisme prévoit dans son article R.133.3, que la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme sous forme d'EPIC et les modalités de désignation de ses membres doivent être organisées et motivées.

Dès lors, les fédérations représentant les professionnels ont été sollicitées pour déposer leurs candidatures au regard des sièges dévolus par secteur d'activités. Au regard des propositions des fédérations reçues, le collège des socioprofessionnels est constitué ainsi :

COLLEGE DES SOCIOPROFESSIONNELS

Secteurs d'activités		Titulaires	Suppléants
Hébergements	Hôtellerie de Plein Air	Franck CHADEAU <i>Bahamas Beach</i>	Vanessa LAMY <i>Les Cyprès</i>
		Fabien COUTHOUIS <i>La Conge</i>	Yoann BEAUVILAIN <i>Camping La Vie</i>
		Pascal FARDIN <i>La Marzelle</i>	
	Hôtellerie	Stéphane PERRETI <i>Hôtel Ibis Style</i>	Jean-Marc PEROCHON <i>Hôtel Les Brisants</i>
		Cindy BONNIN <i>Vent d'Eden Park</i>	
	Meublés / Résidences de Tourisme	Myriam HAUTOT <i>Vrignaud et Biron Immobilier</i>	Daphné ERCEAU <i>Agence Beaufort</i>
Equipements structurants / opérateurs touristiques	Timothée MICHAUD <i>SEM des Ports</i>	Mario ALLARD <i>La Compagnie Vendéenne</i>	
	Philippe NOMBALAI <i>Agence Parenthèse</i>		
Sites touristiques et activités de loisirs	Anthony OGER <i>Marais salants de l'étoile - Les Balades de la Vie</i>	Louis DUNOYER <i>La Perle des Dieux - L'Atelier de la Sardine</i>	
	Paul GESLIN <i>Atlantic Toboggan</i>		
Restaurants - bars	Jean-Paul RENAUDEAU <i>Bar L'Escal</i>	/	
TOTAL	11	7	

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et R 2231-31 et suivants,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants, et L.134-5 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 Juln 2025 portant approbation des statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et notamment son article 3,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 21 octobre 2009 approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 7 février 2013 révisant le périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme Intercommunal et son nombre de sièges au Comité de Direction,

Vu le procès-verbal d'installation des Conseillers Communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération du 9 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des Conseillers Communautaires au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : DESIGNE à l'unanimité les membres Conseillers Communautaires du CODIR de l'Office de Tourisme, comme suit :

Membres titulaires

- Séverine BESSONNET
- François BLANCHET
- Matthieu GAUVRIT
- Claude VILLAIN
- Isabelle DURANTEAU
- Myriam REMAUD
- Lionel GUILBAUD
- Nicole BOULINEAU
- Bérangère GARRAUD
- Philippe MOREAU
- Thomas PERROCHEAU
- Evelyne CHAUVEL
- Maryse AUGUIN
- Sébastien MURZEAU
- Patricia ROUVREAU
- Jean-Pierre STEPHANO
- Kathia VIEL

Membres suppléants

- Marie-Thérèse BONNEAU
- Patrick GALAMINI
- Yann THOMAS
- Marine BOULINEAU
- Nathalie BUCHOU
- Marie-Christine RENO
- Sylvie TESSON
- Jean-François BIRON
- Hervé BESSONNET
- Laurent DURANTEAU

Article 3 : PRECISE que le collège des socio professionnels du COD est composé comme suit :

Secteurs d'activités		Titulaires	Suppléants
Hébergements	Hôtellerie de Plein Air	Franck CHADEAU <i>Bahamas Beach</i>	Vanessa LAMY <i>Les Cyprès</i>
		Fabien COUTHOUIS <i>La Conge</i>	Yoann BEAUVILAIN <i>Camping La Vie</i>
		Pascal FARDIN <i>La Marzelle</i>	
	Hôtellerie	Stéphane PERRETI <i>Hôtel Ibis Style</i>	Jean-Marc PEROCHON <i>Hôtel Les Brisants</i>
		Cindy BONNIN <i>Vent d'Eden Park</i>	
	Meublés / Résidences de Tourisme	Myriam HAUTOT <i>Vrignaud et Biron Immobilier</i>	Daphné ERCEAU <i>Agence Beaufort</i>
Equipements structurants / opérateurs touristiques	Timothée MICHAUD <i>SEM des Ports</i>	Mario ALLARD <i>La Compagnie Vendéenne</i>	
	Philippe NOMBALAIS <i>Agence Parenthèse</i>		
Sites touristiques et activités de loisirs	Anthony OGER <i>Marais salants de l'étoile - Les Balades de la Vie</i>	Louis DUNOYER <i>La Perle des Dieux - L'Atelier de la Sardine</i>	
	Paul GESLIN <i>Atlantic Toboggan</i>		
Restaurants - bars	Jean-Paul RENAUDEAU <i>Bar L'Escale</i>	/	
TOTAL	11	7	

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Nicole BOULINEAU

Givrand, le 4 mai 2026

Le Président,


François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 04 MAI 2026
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 MAI 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.